

LE PAILLAGE D'ESPACES VERTS À PARTIR DE PLAQUETTES : UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR PARTICULIERS ET COLLECTIVITÉS

La France est le principal utilisateur de produits phytosanitaires en Europe, et de tous ces pesticides, les herbicides sont les plus utilisés. De plus, si la consommation d'insecticides et de fongicides stagne dans les pays industrialisés, celle des herbicides augmente régulièrement. Et l'IFEN (Institut Français de l'ENVironnement) a mis en évidence la contamination par des résidus de pesticides de 96 % des points de mesure des cours d'eau et 61 % des points de mesure des nappes souterraines (données de 2003 et 2004). Ajouté à cela, le glyphosate (« Roundup » pour le nom commercial) figure parmi le pesticide le plus retrouvé dans les eaux de surface. Autant d'éléments qui ne peuvent que conduire à des remises en question et à la recherche d'alternatives face aux méfaits des pesticides sur la santé humaine, la qualité de l'eau et de l'environnement d'une manière générale.

Si l'agriculture est souvent montrée du doigt dans cette contamination, les particuliers suivis par les collectivités en sont aussi responsables et constituent les principaux utilisateurs « non agricoles » des pesticides.

De plus, pour les communes, la question de la gestion des déchets d'élagage pose parfois problème : la législation interdit leur mise en décharge depuis le 1^{er} juillet 2002, d'où l'obligation de les recycler, et le Code de l'Environnement exige la collecte et le traitement des plastiques usagés, matériau encore très répandu en guise de paillage pour les haies notamment.

La valorisation des talus du bocage par l'utilisation des plaquettes de bois issues de leur entretien apparaît comme une solution intéressante aux problèmes évoqués précédemment.

Objectifs

- Valoriser le bois de bocage autrement que sous la forme de bois de chauffage (les chaudières à bois déchiqueté représentent un investissement lourd pour les collectivités et les particuliers)
- Utiliser un produit alternatif au désherbage chimique
- Bénéficier des « vertus » des copeaux de bois pour les sols (cf. fiche « Le Bois Raméal Fragmenté : un amendement aux propriétés surprenantes »)

ZOOM

Exemples d'initiatives entreprises par des communes bretonnes

A Iffendic, en Ille-et-Vilaine, une dizaine d'agriculteurs se sont réunis et ont réfléchi au moyen le plus intéressant de valoriser leurs haies. Pour ce faire, ils se sont équipés d'une déchiqueteuse à alimentation manuelle qu'ils ont achetée dans le cadre d'une CUMA, la CUMA « La Romaine » en 1998.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes du Pays de Montfort a souhaité acheter à ce groupe d'agriculteurs des plaquettes pour alimenter la chaufferie de la base de loisirs de Trémelin (restaurant + salle polyvalente) soit une consommation de 120 m³ de plaquettes par an. Les agriculteurs se sont regroupés en GIE (Groupement d'Intérêt Economique) pour avoir la capacité de vendre, la CUMA n'ayant pas une vocation commerciale.

Dans un second temps, la CDC a commandé 120 m³ supplémentaires pour le paillage des espaces verts. Actuellement, une plate-forme de stockage est en projet, plate-forme qui sera réalisée dans un bâtiment en inter-CUMA (il servira à la fois pour le stockage des plaquettes et de matériels avec un atelier réparation). La CDC rachètera la partie stockage du bois qu'elle mettra ensuite à disposition du GIE qui vend le bois. Cette plate-forme sera ainsi un lieu identifié pour le paillage, accessible à tous, et notamment aux particuliers. Un local d'accueil est prévu pour les deux structures et, dans un premier temps, une vente en vrac pourra être possible quelques samedis pendant la saison. En plus de ce projet, le GIE prévoit également d'alimenter une nouvelle chaufferie (courant 2008) pour le chauffage d'un foyer pour handicapés de 50 places (400 m³ sont prévus).

A Saint-Goazec, dans le Finistère, le domaine de Trévarez (parc public appartenant au Conseil Général) a expérimenté le paillage à partir de plaquettes de bois issues de branchages d'élagage des arbres (beaucoup de bouleau). Un entrepreneur équipé d'une déchiqueteuse est venu broyer ces branches. Les copeaux obtenus sont restés stockés dehors mais le tas représentant un volume important, les plaquettes utilisées sont restées globalement sèches. Elles ont ensuite servi à pailler 200 m² d'espaces verts. Une première couche de 5 cm a été déposée puis une seconde de 10 cm. Les responsables du Parc prévoient de renouveler l'expérience dès qu'ils auront suffisamment de branchages à broyer, ce type de paillage étant plutôt efficace : même si la maîtrise de l'enherbement n'est pas totale, certaines vivaces arrivant par exemple à se développer en localisé, le produit tient en moyenne 2 ans.

D'autres initiatives ont aussi été entreprises à Vitré Communauté, Rennes, Bréteil...

Stratégie

- Une couche de 10-15 cm d'épaisseur suffit pour le contrôle de l'enherbement ou 10 à 20 m³ par 100 ml sur 1 à 1,5 m de large pour une plantation de haie
- Eviter d'utiliser des plaquettes fraîchement broyées qui peuvent être source de contaminations par des champignons ou bactéries (surtout si les plaquettes proviennent de déchets verts des jardins). Cela limite aussi les risques de toxicité par certaines essences riches en tanins. Les faire sécher dans les mêmes conditions que les plaquettes destinées aux chaudières (4 à 6 mois dans un hangar ventilé)
- L'efficacité de ce type de paillage est en moyenne de 2 ans voire un peu plus selon l'épaisseur

Intérêts

- Mise en place facile
- Ecologique : plus besoin d'utiliser de désherbants dans les massifs et parterres !
- Economique : en jardinerie ou grandes surfaces, un sac de 50 L d'écorces de pin est vendu 6 € 50 en moyenne soit 130 € le m³. Le coût de production des plaquettes pour un agriculteur est de 90-100 € / T soit 25 € le m³ (en vrac). L'intérêt économique est donc réel pour un agriculteur qui autoconsomme ses plaquettes. Pour un particulier qui viendrait acheter des plaquettes chez un agriculteur désireux d'en vendre, l'intérêt économique par rapport à l'option des écorces de pin serait toujours valable même si le prix de vente risque d'être plus élevé que le simple coût de production (pour que l'agriculteur puisse en retirer un gain et pas seulement réaliser un simple bilan nul). Et c'est pour le particulier un moyen de participer indirectement à l'entretien des paysages en valorisant le bois des talus...

Pour une commune, les copeaux de bois peuvent provenir du broyage des déchets d'élagage, notamment les gros déchets difficilement valorisables en compost. Selon les volumes de déchets verts et la surface à pailler, la commune peut travailler individuellement en produisant ses propres plaquettes et en les autoconsommant (achat d'une petite déchiqueteuse ou appel à un entrepreneur). L'intérêt économique est à définir en fonction de chaque cas particulier, selon le type de paillage utilisé habituellement et son coût (et notamment pour le paillage plastique, le coût de transport et recyclage ou le coût de désherbage chimique), la main d'œuvre que nécessiterait la déchiqueteuse ou la prestation d'un entrepreneur... Sinon, l'autre option pour les communes est d'acheter des plaquettes directement aux agriculteurs sur le même principe que pour des particuliers. C'est aussi un moyen pour elles de se rapprocher des agriculteurs de la commune et de valoriser les ressources du territoire.

- Agronomique : n'acidifie pas les sols comme les écorces de pin, maintient l'humidité et permet ainsi de réduire les arrosages, effet amendement (permet de retrouver la plupart des atouts du BRF)
- Esthétique : la couleur des plaquettes s'intègre bien dans le paysage et si elles proviennent d'une déchiqueteuse à alimentation manuelle, leur régularité est très satisfaisante
- Bonne durée dans le temps (se dégrade toutefois plus vite que les écorces de pin)
- Contrôle des adventices satisfaisant

En savoir +

- BLANCHARD J., BONAFOS A., BONNARD M., CHARRIER F., GAUQUELIN A.S., PHILIPPE M. (sept.-dec. 2004), *Une composante de la filière « bois d'élagage » : le paillage de haies et d'espaces verts à l'aide de plaquettes de bois*, AILE-AgroCampus Rennes, 78 p.
- LIAGRE F. (2006), *Les haies rurales*, Editions France Agricole, 320 p.
- Domaine de Trévarez, Route de Laz 29520 SAINT GOAZEC - Jacques Le Duigou 06 13 59 01 40
- Communauté de Communes du Pays de Montfort – Ludivine Pesqueux 02 99 09 88 10

